



## SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

### RAPPORT DE PRESENTATION

### 5. SUIVI ET EVALUATION

**approuvé le 25 février 2020**

Les Développeurs Associés



**étudesactions**  
développement urbain, territorial et social



**Transae**  
Assistance & Expertise

Réalisé avec le soutien de :



## SOMMAIRE

1	Repères législatifs	3
2	Objectifs du suivi du projet SCoT	3
3	Confirmer le Syndicat du Pays Maurienne comme l'instance de gouvernance et de pilotage du SCoT approuvé	4
3.1	<i>Volet « Compatibilité des Documents de Planification et de Programmation avec Le SCoT » en Tant que Personne Publique</i>	4
3.2	<i>Volet « indicateurs de suivi » : une analyse des résultats de l'application du SCoT sera faite tous les 3 ans sur la base d'une série de critères et d'indicateurs</i>	5
3.3	<i>Volet « pédagogie »</i>	5
4	Poursuivre les actions de développement du Pays Maurienne	6
5	Maintenir voire renforcer la capacité d'étude et d'animation du Pays Maurienne	6
6	Mettre en place une mission de médiation au sein du Pays Maurienne	6
7	Critères et indicateurs retenus pour le suivi du SCoT	6
8	Justifications du choix des critères et indicateurs	7
9	Tableau de suivi et d'évaluation	8

## 1 Repères législatifs

Au regard des articles L.143-28 et R1421-2 du Code de l'Urbanisme, le SCoT doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de ses résultats. « Six ans au plus après [...] la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, [...] l'établissement public procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales [...] et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète [...]».

« Au titre de l'évaluation environnementale, le rapport de présentation [...] définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue à l'article L. 143-28. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ».

Le présent document définit les principaux indicateurs sur la base desquels le Syndicat du Pays Maurienne entend analyser et évaluer les résultats du SCoT suite à sa mise en œuvre.

*NB : la définition ultérieure d'indicateurs complémentaires, pour une analyse plus fine, en fonction des tendances avérées et des données disponibles n'est pas exclue.*

## 2 Objectifs du suivi du projet SCoT

Après le temps de l'élaboration et du projet, voici venu celui de la mise en œuvre et de l'action...

- **Comment passer des bonnes intentions aux actes et faire du SCoT un outil de cohérence territoriale des politiques publiques ?**
- **Comment réussir la convergence entre les territoires et le Pays, autour d'objectifs partagés d'aménagement et développement durables ?**
- **Comment appuyer les territoires et intercommunalités dans la mise en œuvre du SCoT pour les années à venir ?**
- **Comment collectivement se donner les moyens d'accompagner et de suivre la mise en œuvre du projet SCoT ?**

Le suivi du SCoT Maurienne doit représenter une **fonction majeure de sa mise en œuvre**, en particulier en ce qui concerne le suivi de ses principales prescriptions et des incidences et impacts sur l'environnement et le territoire. Ce suivi viendra nourrir le bilan à mi-parcours ou au plus tard à 6 ans qui sera réalisé. Lors de ce premier bilan il pourra être décidé d'apporter des modifications aux orientations et objectifs du projet, si celles-ci ne sont pas suffisamment prises en considération ou si des incidences négatives, non prévues initialement et non compensées, en particulier dans le domaine environnemental apparaissent.

Le SCOT est un document à long terme, 2030. S'il est hasardeux de prévoir l'avenir, le SCOT vise à le permettre et les actions à court terme, à 5-10 ans, y concourent.

**Le SCoT impulsera d'autant mieux une cohérence territoriale que des documents tels que PLU, PLUI, PLH, Plans de Déplacements Urbains,**

**Opération de Revitalisation Territoriale en reprendront les préconisations pour les décliner et les territorialiser plus finement sur le territoire.** Il s'agira donc rapidement d'organiser et de réaliser techniquement et politiquement une compatibilité entre les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux et le SCoT.

**La déclinaison, la traduction dans les documents d'urbanisme locaux, sans préjuger de la capacité des collectivités à initier des démarches plus « larges » territorialement, comme les PLUI, constitue une activité de mise en œuvre incontournable du SCoT approuvé.**

### **3 Confirmer le Syndicat du Pays Maurienne comme l'instance de gouvernance et de pilotage du SCoT approuvé**

Le Syndicat du Pays Maurienne (SPM) n'est en effet pas directement en charge de la mise en œuvre des orientations contenues dans son document de planification. Ce sont les autres collectivités locales (les communes ou intercommunalités, Département, Région) et certains acteurs institutionnels qui par les politiques qu'ils portent sont en position de «repreneurs du SCoT».

Le SPM doit donc, au-delà de l'observation et de l'évaluation, et en tenant compte de l'éclatement des compétences et de la complexité du jeu d'acteurs, **mettre en place, techniquement et politiquement, les conditions favorables à cette reprise du SCoT dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux**, dans les projets d'aménagement, dans les documents sectoriels (PLH, PDU, etc.) et plus largement dans les politiques publiques « supra-SCoT ».

**La gouvernance constitue le défi 4 du PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Avec l'ingénierie elle représente une des modalités majeures et centrales de la mise en œuvre du SCoT.**

**Le SPM assurera 3 actions principales :**

#### **3.1 Volet «Compatibilité des Documents de Planification et de Programmation avec Le SCoT» en Tant que Personne Publique**

L'article L.142-1 du code de l'urbanisme stipule que «les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les schémas de développement commercial, les plans locaux d'urbanisme, les plans de sauvegarde et de mise en valeur, les cartes communales, la délimitation des périmètres d'intervention prévus à l'article L. 143-1, les opérations foncières et les opérations d'aménagement définies par décret en conseil d'État doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale et les schémas de secteur. Il en est de même pour les autorisations prévues par l'article L. 752-1 du code de commerce et des articles L. 212-7 et L. 212-8 du code du cinéma et de l'image animée.» De plus, l'article L.123-1 du code de l'urbanisme précise que lorsque le SCOT est approuvé après un plan local d'urbanisme, ce dernier doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de trois ans.

La première mission du Pays Maurienne consistera donc à s'assurer **dès les premières années d'application du SCOT de la continuité et de la cohérence des politiques d'aménagement sur le territoire**, en veillant notamment à l'appropriation et à la retranscription à l'échelon intercommunal et local des orientations du SCoT.

L'importance de ce travail (5 intercommunalités en 2019) nécessitera une **organisation particulière** : pour exemple édition d'une notice d'aide aux communes et EPCI ; analyse progressive des PLU en vigueur pour alerter les communes ou les EPCI des éléments pouvant justifier une modification/ révision du document, en association aux révisions de PLH et PDU pour garantir la meilleure prise en compte possible du SCOT, etc.

Parallèlement, le Pays Maurienne pourra accompagner les communes qui le souhaiteront dans l'organisation du débat prévu aux articles L153-27 et suivants. En effet, cet article prévoit que neuf ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan. Ce délai est porté à 6 ans et 3 ans, pour les PLU valant PLH pour l'évaluation et le bilan intermédiaire de l'application des dispositions relatives à l'habitat.

Le SPM pourra dans ce cadre jouer pleinement son rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage par la production d'éléments de diagnostic et l'appui à la réalisation des actes réglementaires nécessaires.

### **3.2 Volet « indicateurs de suivi » : une analyse des résultats de l'application du SCoT sera faite tous les 3 ans sur la base d'une série de critères et d'indicateurs**

Le Pays Maurienne devra une fois l'approbation du SCoT effectuée et le SPM conforté comme instance de suivi et de pilotage du projet SCoT **finaliser ses outils de pilotage, de suivi et d'évaluation en**

**associant les partenaires et acteurs concernés : démarche, méthode, outils.**

**Le suivi et l'évaluation du SCoT ne peuvent être décidés uniquement par le SPM. C'est une vraie démarche en tant que telle, qui doit reposer sur la mobilisation des acteurs et des partenaires pour être pertinente, réellement opérationnelle et en cohérence avec le projet, qui est aussi un projet de stratégie territoriale.**

**Le suivi, le bilan, l'évaluation n'ont de sens que dans une démarche « chemin-faisant », qui permet au SPM et aux acteurs de monter en compétences collectivement.**

Le premier bilan du SCoT sera établi en 2026, soit 6 années au plus tard après son approbation. Mais le SPM établira annuellement ou à mi-étape de l'évaluation obligatoire, des bilans partiels en fonction des données disponibles, de manière à constituer un outil de pilotage efficace, sur quelques données clés.

### **3.3 Volet « pédagogie »**

Les orientations du SCoT majeures en termes d'enjeux et/ou les orientations les plus importantes seront vulgarisées et expliquées pour aider à la compréhension et à la mise en œuvre (différents formats possibles : fiches, débat, séminaire, etc).

Le SPM a déjà noué une relation étroite avec les collectivités du territoire. Outre la mobilisation des habitants, acteurs, élus, autour d'une démarche de concertation sur le projet SCoT, plusieurs hypothèses du projet ont été testées « au fil de l'eau » avec les

collectivités, communes notamment et des rencontres ont été organisées dans ce sens.

#### 4 Poursuivre les actions de développement du Pays Maurienne

Comme souvent souligné au cours de l'élaboration du projet, le SCoT est un des outils du projet de territoire du Pays Maurienne. Il est donc essentiel que les actions complémentaires autour du projet de territoire Maurienne se poursuivent afin de soutenir et d'accompagner la mise en œuvre du SCoT : politique d'accueil, politique touristique, politique économique...

#### 5 Maintenir voire renforcer la capacité d'étude et d'animation du Pays Maurienne

La mise en œuvre de ce projet nécessitera une montée en puissance du SPM, tant en termes de compétences, d'ingénierie, notamment en urbanisme, que de moyens humains et de mise en réseau des partenaires.

#### 6 Mettre en place une mission de médiation au sein du Pays Maurienne

Afin de clarifier la mise en œuvre des orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs, le SPM sera consulté lors de litiges concernant l'application du SCoT dans le cadre de l'instruction des permis de construire, des règles d'urbanisme et de toutes opérations liées au SCOT.

Le SCoT du Pays Maurienne est un document issu de la volonté des élus qui doivent en suivre l'exécution. Dans l'hypothèse de difficultés d'interprétation, le SPM prendra l'attache des élus locaux concernés et soumettra son avis aux services instructeurs.

**Il pourrait être envisagé pour anticiper les conflits d'usage, les difficultés, les freins à la mise en œuvre du projet la mise en place d'un dispositif de médiation. Cette démarche, novatrice, viendrait en soutien à une nouvelle approche de mise en réseau des acteurs locaux, habitants compris, des partenaires et favoriserait le dialogue territorial.**

#### 7 Critères et indicateurs retenus pour le suivi du SCoT

L'analyse des résultats de la mise en œuvre du SCoT nécessite la **mise en place d'outils d'observation et de suivi**, sous la forme de critères et d'indicateurs. Il ne s'agit pas de déterminer des outils d'analyse pour l'ensemble des enjeux du territoire, mais seulement ceux qui reflètent le mieux les effets attendus des orientations du schéma.

Un certain nombre de critères et d'indicateurs (pour les évaluer) ont été définis. Les critères énoncent ce que l'on souhaite suivre et évaluer (énoncé simplifié des grands enjeux du territoire et objectifs du SCoT). Les indicateurs donnent une « indication » - une mesure ou une appréciation qualitative - pour alimenter et caractériser le critère de suivi et ainsi apprécier et évaluer la dynamique en cours. Ils peuvent dès lors être mis en parallèle avec les objectifs chiffrés et/ou de qualité visés par le projet SCoT. Les critères et indicateurs constituent des éléments d'alerte de la mise en œuvre du SCoT, en particulier sur les éventuels impacts négatifs pressentis ou imprévus.

## 8 Justifications du choix des critères et indicateurs

Les indicateurs retenus sont des indicateurs de résultat. La plupart sont des indicateurs quantitatifs (indicateurs chiffrés issus de bases de données statistiques et/ou géomatiques). Ils sont complétés par quelques indicateurs qualitatifs (appréciation avec une dimension plus subjective mise au regard de l'objectif et de l'enjeu énoncés par le critère).

Pour le suivi de ces indicateurs, trois fréquences ont été retenues :

- une fréquence à 1 an (indicateurs environnementaux)
- une fréquence de 3 ans pour la majorité des indicateurs afin d'avoir un suivi assez régulier ;
- une fréquence calée sur celle des étapes bilan obligatoire du SCoT (tous les 5 ou 6 ans).

Le fait de ne renseigner certains indicateurs qu'aux étapes de bilan se justifie :

- soit par la fréquence des données statistiques associées (cas des données INSEE à caler sur la durée d'un cycle de recensement)
- soit lorsqu'un temps long est nécessaire pour pouvoir percevoir des dynamiques. C'est par exemple le cas pour les évolutions sur l'environnement (air, climat, ...) qui sont lentes et dépassent souvent l'échelle de temps du SCoT.
- Par ailleurs, en environnement, il est délicat de mesurer précisément ce qui est de la responsabilité et des effets directement liés au document d'urbanisme. En effet, il existe par ailleurs de nombreuses mesures locales et lois nationales et européennes qui induisent également des évolutions

significatives. Par exemple, en écologie, les mesures de gestion des milieux, de renaturation des cours d'eau, les pratiques agricoles induisent des évolutions significatives sur la biodiversité sans que le SCoT en soit à l'origine. Pris isolément, les indicateurs ne permettent pas d'expliquer pourquoi un objectif n'est que partiellement atteint. **C'est pourquoi le suivi et l'évaluation du SCoT s'attachera à faire les liens et à croiser plusieurs indicateurs** (environnement, logement, transports collectifs, économie...) pour donner à comprendre les effets des orientations du schéma.

- Le nombre d'indicateurs ne doit pas être trop grand. Ils doivent être adaptés et mobilisables par les acteurs. Le choix des indicateurs s'est fait suivant les paramètres de :
  - pertinence : la mesure doit décrire effectivement le phénomène à étudier ;
  - simplicité : l'information doit être obtenue facilement, de façon peu coûteuse et facilement utilisable ;
  - sensibilité : l'indicateur doit varier de manière significative pour identifier les effets ;
  - disponibilité, périodicité et pérennité des données ;
  - objectivité : existence de données mesurables permettant d'objectiver le suivi du SCoT.

Pour rappel, les modalités de suivi ne sont pas fixées de manière exhaustive, elles sont évolutives et perfectibles. Ceci est particulièrement vrai pour les indicateurs dont la mobilisation est très dépendante des bases de données disponibles, de leur gestion et des partenariats établis avec les gestionnaires de ses bases de données.

Une grande partie des indicateurs nécessite en amont de construire des partenariats, au sein du territoire ou en inter-territorialité.

## 9 Tableau de suivi et d'évaluation

CRITERES	ORIENTATIONS / OBJECTIFS du SCOT	INDICATEURS	Faisabilité (forte/moyenne/faible) et Source	FREQUENCE POUR LE SUIVI
<b>La Maurienne renforce-t-elle son positionnement au sein de la Savoie et des Alpes ?</b>	Faire vivre les solidarités territoriales à l'échelle Maurienne Construire et diversifier les coopérations inter-territoriales pour affirmer la Maurienne dans son environnement transfrontalier et régional	Evolution des intercommunalités (fusions par exemple) au sein du SPM Projets, Partenariats et alliances mis en place y compris avec l'Italie Démarche Inter-SCoT Pilotage et gouvernance au sein du SPM : démarches collectives de négociation (friches ferroviaires, mobilités, ...) Démarches en mode projet, animation réseau partenaires...	Moyenne/SPM	Annuel
<b>La Maurienne renforce-t-elle son attractivité économique, sa lisibilité, les créations d'activités et d'emplois ?</b>	Mettre en œuvre une stratégie économique foncière et immobilière à l'échelle Maurienne intégrant l'exigence du développement durable	Dispositifs d'accompagnement à la création d'activités/entreprises : accueil, incubation, coworking... Evolution des services aux entreprises Mise en place de réseaux professionnels	Appui des partenaires et professionnels	En fonction des données
	50% en centre ville/centre bourg 50% en ZAE	Nombre et évolution des activités et des emplois en centre-ville/centre bourgs et ZAE + localisation Création d'activités, entreprises (nombre + évolution) Typologie des emplois, entreprises, activités Localisation des données ZAE/centre bourg ou centre-ville	Fort / INSEE + CCI + Chambre des Métiers / Département...	2 à 3 ans

	Hiérarchisation et lisibilité de l'offre foncière	Evolution de la consommation foncière sur les Zones d'intérêt Maurienne et Zones d'Intérêt Local (existantes, extension, création...) Localisation des évolutions	Moyenne / appui partenaires	2 à 3 ans	
		Opérations d'aménagement effectués ayant permis d'améliorer la qualité des espaces économiques	Faible / enquête/ appui réseau professionnels	En fonction des données	
	Appui à la transition énergétique	Actions (nature, nombre) de requalification, densification, mutualisation sur ZAE , intégration des énergies renouvelables...	Faible / enquête/ appui réseau professionnels	En fonction des données	
	Politique de gestion patrimoniale et foncière	Etudes lancées pour identification des friches, constituer des réserves et nature de ces opérations (partenariat, échelles...)	Moyenne /appui partenaires	En fonction des données	
		Nombre et nature des études d'opportunité et de faisabilité pour réhabiliter des friches	Moyenne /appui partenaires	En fonction des données	
		Conventions signées avec EPFL ou autres dispositifs mis en place	Moyenne /appui partenaires	En fonction des données	
		Evolution des compétences au sein des intercommunalités et du SPM	Forte	Annuel	
	<b>La Maurienne préserve-t-elle les espaces agricoles et le système agro-pastoral de son territoire ?</b>	Maintien du rôle économique de l'agriculture	Evolution du nombre de chefs d'exploitation + âgeEvolution des emplois agricolesNombre de nouvelles installations, transmissions...Evolution de l'activité élevage/ Beaufort	Fort / Chambre régionale Agriculture / INSEE	2 à 3 ans
		Reconquête de friches agricoles	Nombre de nouveaux zonages agricoles dans les documents d'urbanisme	Faible/ Documents	2 à 3 ans

			Urbanisme/DDT / SPM	
	Hiérarchisation du foncier agricole stratégique	Nombre de diagnostics agricoles effectué / dialogue territorial avec les exploitants	Moyen/ Chambre Agriculture/SPM	2 à 3 ans
		Traduction des 3 niveaux de foncier agricole stratégique dans les documents d'urbanisme	Moyen/ SPM/ documents urbanisme/ Partenaires	2 à 3 ans
	Approche ERC	Evolution du prix des terres agricoles/ ventes/achats/ marchés	Fort / appui partenaires (Région + SAFER+ Chambre A)	2 à 3 ans
		Evolution de la SAU global et par secteurs (alpage, fonds de vallée, secteurs sensibles...)		2 à 3 ans
		Création d'un fonds "compensation collective"/ dispositifs mis en place		2 à 3 ans
		Mise en réseau des professionnels et des partenariats		2 à 3 ans
		Maintien et évolution des outils/démarches collectives		Moyen/ partenaires et professionnels
<b>La Maurienne accompagne-t-elle les transformations du monde agricole ?</b>	Diversification et nouvelles installations	Nombre (nature et localisations) des installations nouvelles	Fort/ partenaires et professionnels	2 à 3 ans
		Réseaux de circuits courts (évolution/points de vente...)	Faible	2 à 3 ans
	Armature commerciale	Part des nouveaux projets dans les localisations préférentielles	Fort/ partenaires	2 à 3 ans

<b>Les projets commerciaux se réalisent-ils dans les localisations préférentielles ?</b>		Evolution des surfaces commerciales	Fort/ partenaires	2 à 3 ans
<b>Les pôles commerciaux de centralité sont-ils confortés ?</b>	Soutenir le renouvellement urbain et les centralités des pôles majeurs	Nombre de nouveaux projets en centre-ville, centre-bourg	Faible	2 à 3 ans
<b>L'offre commerciale se modernise-t-elle ?</b>	Répondre aux nouvelles attentes et besoins des habitants et touristes	Typologie des activités commerciales nouvelles	Fort/ partenaires et INSEE	2 à 3 ans
		Evolution de l'évasion commerciale	Fort/partenaires	2 à 3 ans
<b>La Maurienne renforce-t-elle son attractivité touristique ?</b>	Engager et accompagner la diversification saisonnière printemps - été pour maintenir et développer une fréquentation toutes saisons	Evolution de la fréquentation Evolution de l'offre de loisirs et d'activités Nombre de concepts innovants/nouveaux Animation + mise en réseau des professionnels	Fort/partenaires	2 à 3 ans
	Réhabiliter les lits existants et favoriser la remise en marché	Mise en place de politiques propriétaires Nombre de lits réhabilités et remis en marché Evolution de la structure du parc d'hébergements touristiques Animation + mise en réseau des professionnels	Fort/partenaires	Annuel En fonction des données
	Diversifier l'offre de lits marchands à l'échelle Maurienne pour maintenir l'attractivité touristique et économique du territoire	Evolution et qualité de la capacité d'accueil / hébergements Localisation des hébergements nouveaux, typologies produites	Fort = Mettre en place un dispositif d'accompagnement des opérateurs et de	Annuel En fonction des données

			recherche de partenaires	
	Renforcer la structuration intercommunautaire en termes d'aménagement et d'équipement touristiques	Intégration activité tourisme dans les documents d'urbanisme Suivi opération d'aménagements Dispositifs / outils mis en place	Faible = Mettre en place un observatoire local de l'immobilier de loisirs + gouvernance échelle Maurienne	En fonction des données
<b>Patrimoine naturel</b>	Milieux naturels	superficies des espaces naturels remarquables (Natura 2000, ZNIEFF, ENS, sites inscrits...)	DREAL	tous les ans
		nombre de plans de gestion des espaces naturels	DREAL, Conseil Départemental, EPCI, communes, associations environnementales	tous les ans
		surface des zones humides	EPCI, communes, syndicats des eaux	tous les ans
		surface d'espaces boisés classés	communes	tous les ans
		surface d'espaces verts	communes	tous les ans
	Fonctionnalités écologiques	gestion différenciée des espaces verts urbains	EPCI, communes	tous les ans
		restauration des continuités écologiques terrestres	document d'urbanisme des communes	tous les ans
		restauration des continuités écologiques aquatiques	ONEMA, agence de l'eau, syndicats des	tous les ans

		effet d'emprise sur les milieux naturels	eaux, fédération de pêche document d'urbanisme des communes	tous les ans	
		Paysages	nombre d'opérations intégrant des prescriptions paysagères	EPCI, communes	tous les ans
			nombre de secteurs sauvegardés, ZPPAUP et AVAP	EPCI, communes, STAP	tous les ans
			nombre d'inventaires du petit patrimoine	EPCI, communes	tous les ans
Ressources naturelles	Qualité des eaux	évolution de la qualité des eaux superficielles	agence de l'eau, syndicat des eaux, Conseil Départemental	tous les ans	
		évolution de la qualité des eaux souterraines	agence de l'eau, syndicat des eaux	tous les ans	
		évolution des contrats de rivière et SAGE	syndicat des eaux	tous les 6 ans (bilan contrat de gestion)	
		part des exploitations agricoles rattachée à l'agriculture raisonnée ou biologique	SEDARB, chambre d'agriculture	tous les ans	
	Epuration des eaux usées	suivi des points noirs de l'assainissement	agence de l'eau, SATESE, SPANC, communes	tous les ans	
		taux de collecte des réseaux d'assainissement	gestionnaire réseau	tous les ans	
		taux de systèmes d'assainissement collectifs aux normes	agence de l'eau, SATESE, communes	tous les ans	
		taux de population raccordé à l'assainissement collectif	SATESE, communes	tous les ans	
		nombre de systèmes d'assainissement alternatifs	agence de l'eau, SATESE, communes	tous les ans	

	<p>mise en place des SPANC</p> <p>nombre de contrôles des systèmes d'assainissement autonomes</p> <p>taux de conformité des assainissements autonomes</p>	<p>EPCI, communes</p> <p>SPANC, communes</p> <p>SPANC, communes</p>	<p>tous les ans</p> <p>tous les ans</p> <p>tous les ans</p>
Ressource en eau	<p>suivi de la sécurisation de la ressource en eau</p> <p>captages faisant l'objet d'un périmètre de protection et d'une DUP</p> <p>rendement des réseaux d'eau potable</p> <p>volumes des prélèvements par usage (eau potable, industrie, agriculture)</p> <p>qualité de l'eau potable</p>	<p>agence de l'eau, syndicat des eaux</p> <p>agence de l'eau, DDCSPP</p> <p>communes, syndicat des eaux</p> <p>agence de l'eau, DDCSPP, syndicat des eaux</p> <p>ARS</p>	<p>tous les ans</p>
Pollution des sols	<p>usage de produits phytosanitaires et fertilisants</p> <p>nombre de sites et sols pollués</p> <p>nombre de sites et sols dépollués</p> <p>évolution des sites et sols pollués (changement d'usage, en friche, traitement...)</p>	<p>exploitants agricoles, communes</p> <p>BASIAS, BASOL</p> <p>EPCI, communes, aménageurs</p> <p>BASIAS, BASOL</p>	<p>tous les ans</p> <p>tous les ans</p> <p>tous les ans</p> <p>tous les ans</p>
Extraction de matériaux	<p>part des matériaux de construction provenant de recyclage</p> <p>nombre de carrières en activité</p>	<p>promoteurs, EPCI, communes</p> <p>DREAL</p>	<p>tous les ans</p> <p>tous les ans</p>
Consommation d'espace	<p>artificialisation de l'espace, évolution de la surface bâtie</p> <p>densité de l'habitat des constructions neuves</p>	<p>MAJIC, DDT</p> <p>Permis de construire ou Permis d'aménager</p>	<p>tous les ans</p> <p>tous les ans</p>

		part de renouvellement urbain	EPCI, communes	tous les ans
		évolution de la SAU par commune	DDT, chambre d'agriculture, communes	tous les 10 ans (recensement)
		nombre des outils de type PAEN ou ZAP mis en place et superficies concernées	communes	tous les ans
	Biodiversité	évolution des espèces emblématiques du territoire	associations environnementales	tous les ans
		évolution des surfaces de pelouses sèches	gestionnaires de site	tous les ans
	Risques naturels	surface exposée aux risques d'inondation	PPRI, document d'urbanisme des communes	à chaque création ou révision de PPRI
		aménagements de gestion des eaux pluviales	communes	tous les ans
		champs d'expansion des crues préservés ou restaurés	communes	tous les ans
Energie et activités humaines	Energie	évolution des installations de production d'énergies renouvelables	ADEME, EIE, chambre d'agriculture	tous les ans
		part des énergies renouvelables consommées par les collectivités	collectivités	tous les ans
		nombre de programmes de réhabilitation énergétique	EPCI, communes	tous les ans
	Qualité de l'air et santé	nombre de territoires ayant engagé une démarche Bilan Carbone®	communes, EPCI, SM Pays	tous les ans
		taux de boisement communal	EPCI, communes, DDT	tous les ans
nombre d'établissements de santé		EPCI, communes	tous les ans	
	nombre de médecins généralistes par habitants	DDCSPP, EPCI, communes	tous les ans	
	espérance de vie locale / espérance de vie nationale	INSEE	tous les ans	
	nombre d'établissements de loisirs	EPCI, communes	tous les ans	

<b>Energie et activités humaines</b>	Déplacements	taux d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence	INSEE	tous les 5 ans (recensement)
		navettes domicile-travail	INSEE	tous les 5 ans (recensement)
		motorisation des ménages	INSEE	tous les 5 ans (recensement)
		taux de fréquentation des transports collectifs	EPCI, Conseil Départemental?	tous les ans
		linéaire de circulations douces (pistes cyclables, voies piétonnes...)	EPCI, communes	tous les ans
	Nuisances	linéaire d'infrastructures sonores	DDT	tous les 5 ans (révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres)
		zones constructibles dans les secteurs bruyants	DDT, document d'urbanisme des communes	tous les 5 ans (révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres)
		quantités de déchets collectés	collectivités compétentes, SMEVOM	tous les ans
		pourcentage de tri sélectif	collectivités compétentes, SMEVOM	tous les ans
		nombre de plates-formes de recyclage, d'incinérateur, compostage, ressourcerie...	EPCI, communes	tous les ans
Risques technologiques	nombre de déchetteries sur le territoire	EPCI, communes	tous les ans	
	installations SEVESO (nombre, étendue)	DREAL	tous les ans	
		nombre de PPRT	DREAL	tous les ans

		nombre d'ICPE soumises à autorisation nombre de lignes électriques HT nombre d'antennes électromagnétiques	DREAL, base ICPE RTE ANFR	tous les ans tous les ans tous les ans
<b>Équilibre des fonctions territoriales et évolution démographique</b>	Développement démographique équilibré	Croissance démographique à l'échelle la Maurienne Croissance démographique par EPCI et selon l'armature urbaine	Statistiques population INSEE RGP	tous les ans
<b>Équilibre des fonctions territoriales et consommation foncière</b>	Maîtrise de la consommation foncière	Nombre d'ha. artificialisés au profit des différentes fonctions urbaines Densité des zones bâties résidentielles	Analyse des bases de données d'occupation du sol disponibles Ratio nombre de logements créés / ha. artificialisés au profit du logement	tous les 3 ans
<b>Diversité des fonctions urbaines et rurales et mixité sociale dans l'habitat</b>	Développement résidentiel équilibré	Nombre de logements construits par niveau de pôle Taux de construction pour 1000 habitants en début de période	Données permis de construire SITADEL ou ADS, statistiques population INSEE RGP	tous les 3 ans
	Mixité sociale	Nombre de logements locatifs sociaux par niveau de pôle, dont produits déficitaires (petits logements, logements adaptés perte d'autonomie et logements à faible loyer)	Données RPLS, DDT ou communes	tous les 3 ans

<b>Centres-bourgs et habitat ancien</b>	Amélioration et adaptation des logements anciens, reconquête de la vacance, redynamisation des centres-bourgs	Nombre de logements améliorés via une OPAH, un PIG et localisation Nature et ampleur des travaux réalisés dans le cadre de l'OPAH/PIG (montant des travaux). Nombre de logements vacants remis sur le marché	Données ANAH/bilans de l'OPAH/PIG	tous les ans
<b>Diversité des fonctions urbaines et rurales et mixité sociale dans l'habitat</b>	Accès à l'emploi et aux services	Évolution du nombre d'emplois sur place par niveau de pôle Évolution du nombre de commerces	Données INSEE RGP Données communes ou INSEE base permanente des équipements	tous les 3 ans
<b>Diversité des fonctions urbaines et rurales et mixité sociale dans l'habitat</b>	Mobilité alternative aux déplacements individuels automobiles	Mode de déplacement des ménages Évolution de la fréquentation des lignes de transport collectif Linéaire modes doux créés et sécurisés Mise en place d'aires de covoiturage, autopartage	Données INSEE SNCF Open Data et Région Données communales	tous les 3 ans
<b>Renouvellement urbain et urbanisme de gare</b>	Mise en œuvre et état d'avancement de ces opérations complexes	Etat d'avancement : études, foncier, porteur de projet, autorisation d'urbanisme, % de réalisation du projet (programme et phasage)	Données communes, EPCI, EPFL le cas échéant	tous les ans